



# Naissance : déclaration et demande d'acte de naissance

## Déclaration de naissance

*Pièces à fournir :*

Certificat du médecin accoucheur – livret de famille ou copie intégrale acte de mariage et actes de naissance des autres enfants – Carte nationale d'identité du père et de la mère.

Attention : le délai de déclaration de naissance est de 5 jours à compter du lendemain du jour de la naissance (même le dimanche compte)

*Observations :* Pour parents non mariés, carte d'identité des deux parents.

Dans le cas d'une reconnaissance anticipée, rapporter obligatoirement la déclaration de reconnaissance le jour de la déclaration de naissance et la déclaration conjointe de choix de nom s'il y en a eu une d'établie.

*Coût :* gratuit

## Extrait ou copie intégrale de naissance

*Pièces à fournir :*

Pièce d'identité et éventuellement livret de famille, pour une demande écrite, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse ainsi que la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport et indiquer la filiation complète (nom et prénom des parents).

*Observations :* l'intéressé majeur ou ascendant, descendant, conjoint.

*Coût :* gratuit.



Attention aux sites payants qui sont frauduleux ! Ne s'adresser qu'aux mairies.

Les demandes peuvent s'effectuer par mail à l'adresse suivante : [etatcivil@livry-gargan.fr](mailto:etatcivil@livry-gargan.fr) en scannant les mêmes pièces à fournir.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43